

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

Rapport d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget enseignement musical – sites associés

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

Page 1/3

Chaine d'intégrité du document : 91 5F F6 88 99 4F 1A 5B 41 B9 4D C8 16 27 00 41

Publié le : 26/05/2023

Par : CA MARNE ET GONDOIRE

Document certifié conforme à l'original

<https://publiact.fr/documentPublic/100255>



La communauté d'agglomération a créé un budget annexe « enseignement musical – sites associés ». Il a été confié, par convention, la gestion de l'enseignement musical relevant de l'attribution de communes extérieures au périmètre intercommunal à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire. Il s'agit de prestations intégrées conclues en vue de l'exercice de missions d'intérêt général sans rémunération.

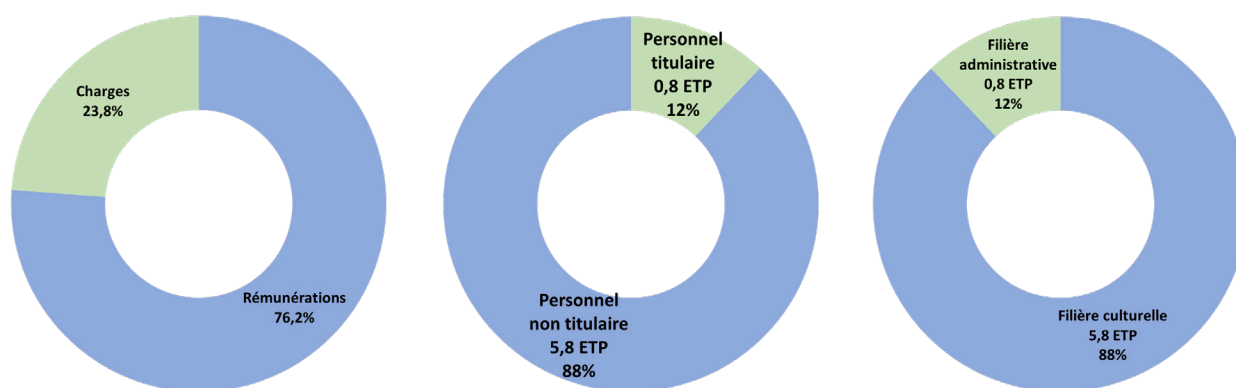
Il est rappelé que le budget « enseignement musical extérieur » relève de l'instruction comptable M4, comptabilité des SPIC et est géré HT.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ce budget annexe est équilibré par ses propres recettes : cotisations de ses usagers et participations des communes. Il n'y a pas de participation du budget principal de la communauté d'agglomération.

1.1. LA MASSE SALARIALE

Les trois graphiques suivants illustrent le poids de différents éléments dans la masse salariale en se basant sur les hypothèses de la construction budgétaire 2023.



Les tableaux ci-dessous permettent une lecture complémentaire avec une rétrospective depuis la création du service, en septembre 2022.

Le budget enseignement musical – sites associés ne mentionne pas d'avantage en nature (hors ticket restaurant). Le temps de travail annuel sur la communauté d'agglomération est de 1607 heures. Le règlement intérieur approuvé fin 2017 différencie des cycles de travaux adaptés au besoin du public, notamment pour l'enseignement musical.

	2022 (4 mois)	DOB 2023 (année entière)
Salaires de base	40,6 k€	142,2 k€
Primes et gratifications	3,4 k€	11,8 k€
Rémunération des apprentis	0,0 k€	0,0 k€
Rémunération personnel extérieur	13,0 k€	45,6 k€
TOTAL HORS CHARGES	57,0 k€	199,6 k€
Charges	17,8 k€	62,4 k€
TOTAL AVEC CHARGES	74,8 k€	262,0 k€

Les effectifs pour 2023 seraient composés de 14 agents, soit en ETP (équivalent temps plein) :

	2022		DOB 2023	
	Nbre	%	Nbre	%
Personnel titulaire	0,8	12%	0,8 ETP	12%
Personnel non titulaire	5,8	88%	5,8 ETP	88%
Nombre ETP	6,6 ETP	100%	6,6 ETP	100%

	2022		DOB 2023	
	Nbre	%	Nbre	%
Filière culturelle	5,8	88%	5,8 ETP	88%
Filière administrative	0,8	12%	0,8 ETP	12%
Nombre ETP	6,6 ETP	100%	6,6 ETP	100%

	2022		2023	
	Nbre	%	Nbre	%
Catégorie A	0,0	0%	0,0 ETP	0%
Catégorie B	5,8	88%	5,8 ETP	88%
Catégorie C	0,8	12%	0,8 ETP	12%
Nombre ETP	6,6 ETP	100%	6,6 ETP	100%

Il existe également une convention de remboursement de flux réciproques entre le budget principal et le budget annexe, notamment pour impacter les heures supplémentaires des agents relevant du budget principal mais réalisés au titre de l'enseignement des sites associés.

1.2. LES AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2023 valorisera des crédits pour les charges générales (réparation de matériels, fournitures, achats de partitions...).

Des crédits devront également être inscrits en cas de validation par les communes de créances irrécouvrables.

1.3. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

	BP 2022	Réalisé 2022	DOB 2023
Participation des communes	95,3 k€	95,3 k€	211,0 k€
Cotisation des usagers	19,7 k€	21,8 k€	70,0 k€
TOTAL PRODUITS	115,0 k€	117,1 k€	281,0 k€

Le budget 2023 est construit à partir des hypothèses discutées avec les communes lors de la demande de conventionnement. Les données devront donc être précisées dans l'année, en particulier après la première année scolaire.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Il est à noter qu'aucune dépense ni recette d'investissement ne sera effectuée sur cet exercice.